

DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 15 mai 2025

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **d'approuver** le compte-rendu de la séance du 9 avril 2025 ;
- ☞ **de supprimer**, à compter du 1^{er} juin 2025, l'emploi permanent d'assistant du pôle culturel, relevant du grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe et disposant d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35^{èmes}) ;
- ☞ **de confier**, par voie de convention, la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation au centre de gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration ;
- ☞ **d'acter**, à compter du 23 mai 2025, le déménagement des services de la mairie dans le bâtiment communal sis au n° 3, rue des Seigneurs et **d'affecter** à compter de la même date le complexe associatif et culturel *l'Escale* (salle Alain KUENY) sis au n° 6, rue des Seigneurs à la célébration des mariages ;
- ☞ **d'approuver** l'avenant n° 1 au contrat de DSP pour la période 2023-2028 relatif à la gestion d'un accueil périscolaire, de loisirs sans hébergement et de gestion d'un service de restauration pour la commune de Fessenheim ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer la convention tripartite de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération avec la CCARB et la CEA.
- ☞ **d'approuver** les termes de la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrages entre la communauté de communes Alsace Rhin Brisach et la commune de Fessenheim pour la création de PAV enterrés rue de Hartheim, Balgau et parking de la salle des fêtes.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 16 mai 2025

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr, après son approbation.